

GROUPEMENT DE BASKET-BALL AMATEUR

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 10 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. R. Roman (président), J.P. Simon (vice-président), P.-L. Deprez (trésorier), G. Carmeliet (secrétaire + représentant R.P.C. ANDERLECHT), M. Le Jeune.

-MM. A. Bromey (membre C.A.D. + représentant le ROYAL 1865 et la BNPP FORTIS), A. Thirion (représentant ASUB TENNIS et ASUB A.S.), M. Luyckx (C.A.D. + représentant BNB.NBB + FAB FIVE), Michael Tran (représentant BABABRU), V. Vaisnoras (GREEN WHITE), M. Gaublomme (représentant EUROCLEAR), Li Xinzhe (BABABRU)

MM. J.M. Dubois (convocateur arbitres), Ch. Colau (arbitre)

P.V. de l'A.G.O. du 10 septembre 2018

Written by Administrator

Monday, 01 October 2018 15:53 - Last Updated Monday, 01 October 2018 15:53

Excusé : M. J. Goessens

M. Roman, président du C.E. ouvre la séance à 20h10.

1°) Vérification des pouvoirs des délégués

Tous les clubs inscrits dans le championnat du Groupement sont valablement représentés.

2°) Réception des listes des joueurs des clubs pour la saison 2018/2019

Toutes les listes ont été rentrées en temps utile.

3°) Visites médicales joueurs et arbitres

Un simple rappel de la décision du C.E. parue dans le P.V. de la réunion du 04 septembre 2018. A partir du vendredi 22 septembre (3^{ème} journée), pour qu'un joueur soit en ordre pour jouer, il faut que son certificat médical (ou qu'une copie de son certificat médical de l'AWBB ou de la VBL) ait été auparavant transmis au secrétaire du G.B.B.A. ou soit montré aux arbitres le jour du match.

La date limite pour les certificats est d'application également pour les arbitres. Ceux qui n'auront pas rentré de certificat médical au secrétariat du Groupement avant le 21 septembre ne seront plus convoqués.

4°) Vérification des comptes de la saison 2017/2018

-Les comptes de la saison 2017/2018 ont été vérifiés par MM. Michael Gaublomme et Marc Luyckx. Ce dernier ayant accepté de remplacer M. Guido Hoeylaerts (excusé).

M. Marc Luyckx commente leur rapport en expliquant avoir vérifié dans le détail toutes les factures et documents comptables et avoir constaté que toutes les factures sont payées et l'ont été en respectant les échéances des fournisseurs.

La conclusion des vérificateurs est que les comptes sont corrects et qu'ils n'y ont pas décelé d'anomalies.

La saison 2017/2018 s'est terminée avec un boni de mille quatre cent cinquante-deux euro quarante-neuf centimes (1.452,49 €).

Sur proposition des vérificateurs, les comptes de la saison 2018/2019 sont approuvés à

l'unanimité des membres présents et décharge est donnée au trésorier.

5°) Situation financière du Groupement

Notre situation financière est saine, nous n'avons aucune dette et nous disposons en ce début de saison 2018/2019 d'un montant de 3.414,57 € sur notre compte courant et de 6.005,61 € sur notre compte d'épargne.

Le boni réalisé cette saison s'explique en partie par les amendes encaissées suite aux nombreux forfaits enregistrés cette saison. Pour rappel, 12 en premières (amende 45 €) et 3 en réserves (amende 30 €).

6°) Composition de la C.A.D. pour la saison 2018/2019

La plupart des membres de la saison 2017/2018 sont reconduits dans leur fonction.

Le BaBaBru propose M. Michael Tran pour remplacer M. Bjorn Becker (démissionnaire) et l'ASUB TENNIS nous communiquera bientôt le nom de son représentant.

Cette commission est donc composée comme suit pour la saison 2018/2019 :

MM. Wilmus (Président), Luyckx (Vice-Président), Simon (secrétaire), Bertouille, Bromey, Drogart, Goessens, Hautem, Hoeylaerts, Marche, Tran et Vaisnoras + encore un représentant de l'ASUB TENNIS encore à déterminer.

Notre Règlement d'Ordre Intérieur prévoit que le président de la C.A.D. est élu (au vote secret) chaque année par les membres de celle-ci. Comme aucun des membres présents n'est candidat à cette fonction, M. J. Wilmus est réélu comme président de la C.A.D. pour la saison 2018/2019.

7°) Proposition de dérogation à certaines règles FIBA pour la saison 2018/2019

-de jouer sans la règle des 14/24 secondes sauf lors des finales de coupes ;

-de ne pas rendre obligatoire la présence d'un délégué lors d'un match ;

-reconduction de l'autorisation donnée à Euroclear d'aligner une joueuse féminine lors de ses matchs.

Ces propositions sont acceptées par l'ensemble des clubs présents.

9°) Tirage au sort des matchs des trois premiers tours des coupes

Le tirage au sort a désigné les matchs suivants pour les trois premiers tours des Coupes.

Les rencontres des deux premiers tours auront lieu sur les terrains transversaux de la salle Cappellemans, le samedi 13 octobre 2018.

1^{er} tour

Match A – Terrain 1 - 09h30 – **FAB FIVE / ROYAL 1865**

Match B – Terrain 2 - 09h30 – **R.P.C. ANDERLECHT / R.S.N.B.**

Match C – Terrain 1 - 11h00 – **BABABRU / ASUB A.S.**

Match D – Terrain 2 - 11h00 – **EUROCLEAR / ASUB TENNIS**

2ème tour

Match E – Terrain 1 - 14h30 – **GREEN WHITE / Vainqueur D**

Match F – Terrain 2 - 14h30 – **BNB.NBB. / Meilleur perdant**

Match G – Terrain 1 - 16h00 – **Vainqueur B / 2^{ème} Meilleur perdant**

Match H – Terrain 2 - 16h00 – **Vainqueur A / Vainqueur C**

3ème tour – Week-end des 08/09 et 10 février 2019

Match I – **Perdant match H / Perdant match E**

Match J – **Perdant match F / Perdant match G**

Les vainqueurs des deux rencontres ci-dessus joueront la finale de la Coupe Léon Jamar lors de la Journée des Finales des Coupes.

Les perdants de ces deux rencontres seront éliminés.

Match K – **Vainqueur match E / Vainqueur match F**

Match L – **Vainqueur match H / Vainqueur match G**

Les perdants des deux rencontres ci-dessus joueront la finale de la Coupe C.E. lors de la

Journée des Finales des Coupes.

Les vainqueurs des deux rencontres ci-dessus joueront la finale de la Coupe du G.B.B.A. lors de la Journée des Finales des Coupes.

10°) Divers

Quelques rappels jamais inutiles :

-Listes officielles

Cette liste, **à montrer aux arbitres lors de chaque match** sur papier, pas sur support électronique, reprend les membres et joueurs en ordre ou non de licence et de visite médicale.

-Les membres dont les noms sont surlignés de vert sont tout à fait en ordre

-Les membres dont les noms ne sont pas surlignés sont en ordre de licence mais pas de visite médicale.

-Les membres surlignés en vert clair sont les membres « non-joueurs » en ordre de licence et qui ne doivent pas avoir de certificat médical.

Les arbitres ne sont donc plus tenus de vérifier les licences une à une, ni les certificats médicaux un à un, cette liste officielle faisant foi.

Néanmoins, la carte d'identité du joueur devra toujours être présentée à la demande de l'arbitre.

Il est toujours permis à un joueur de montrer son certificat à l'arbitre le jour du match mais pour la facilité de tous, il est recommandé aux secrétaires des clubs d'en faire parvenir une copie au secrétariat du Groupement afin que celui-ci soit ajouté à la liste officielle.

En cas de nouvelle affiliation ou de réception d'un nouveau certificat, une nouvelle liste « à jour » sera transmise au secrétaire du club concerné.

-Matches de réserves

Un match de réserves se joue en 4 x 12 minutes sans arrêt du chrono. Il y a arrêt de chrono dans les deux dernières minutes d'un match de réserves mais uniquement si l'écart est inférieur ou égal à 10 points à 2 minutes de la fin du match.

Les matchs de réserves qui se déroulent tout à fait indépendamment d'un match de premières auront une durée de 4 x 10 minutes avec arrêts de chrono et les arbitres seront dédommagés d'un montant égal à celui d'un match de premières (20 € + 10 € de frais de déplacement).

-Carnets de feuilles de matchs

Les feuilles de match doivent être à la disposition des responsables des équipes au moins 15 minutes avant le début des matchs.

-Ordre numérique

Il n'est plus absolument obligatoire d'indiquer les joueurs sur la feuille de match par ordre de numéros mais il est demandé aux clubs de faire le maximum pour essayer de le faire, cela rend la tâche du marqueur beaucoup plus aisée.

Si les numéros des joueurs d'une équipe sont inscrits sur la feuille dans un ordre tout à fait quelconque, une amende de 3 € sera infligée à cette équipe.

-Délégué

Un délégué n'est pas obligatoire et des joueurs peuvent toujours se relayer par quart-temps pour tenir la carte ou le chrono mais, afin d'accentuer la pression sur les clubs pour qu'ils fassent l'impossible pour recruter un officiel non-joueur parmi leur entourage (amis, femmes, enfants, joueur blessé longue durée, etc...), l'amende statutaire pour un manque d'officiel non-joueur pour tenir la carte ou le chrono passera de 3 € à 5 € par match, à partir de la première rencontre de cette saison.

-Forfaits

Si un forfait ou une remise est déclarée au secrétariat du Groupement avant le mercredi à midi précise, le club ne devra pas payer les indemnités d'arbitrage. Pour tout forfait ou remise de match signalé après le mercredi à midi, les frais d'arbitrage seront portés en compte à l'équipe défaillante.

-Numéros des maillots

Les numéros autorisés pour les tenues sont de 00 à 99

Membres du Comité Exécutif

-Il est rappelé aux membres que la moyenne d'âge de notre comité est assez élevée et que pour la continuité de notre Groupement il serait préférable que des personnes plus jeunes viennent prendre le relais.

La situation n'est pas encore critique mais le sera dans deux ans et il vaut mieux que la transition se fasse en douceur de façon à ce que les volontaires puissent acquérir graduellement l'expérience requise.

Plusieurs candidatures pour rejoindre le C.E. sont donc souhaitées car M. J.P. Simon cessera ses activités en tant que membre du C.E. et secrétaire de la C.A.D. en même temps que G. Carmeliet, c'est-à-dire au terme de la saison 2019/2020.

Comme il sera sans doute impossible de trouver une personne pour reprendre tout le travail effectué par Ghislain Carmeliet, celui-ci fera dans les semaines qui suivent une description des tâches qu'il effectue et essaiera d'en faire une répartition correcte et logique.

Dans cette optique, M. Paul-Louis Deprez signale qu'il est prêt à assumer seul toute la trésorerie de notre Groupement, M. Claude Dascotte (RPC ANDERLECHT) a signalé être prêt à reprendre une partie du travail et M. Marc Luyckx ne serait pas opposé à prendre une partie des tâches du secrétaire à sa charge non plus. C'est déjà un bon début.

Délégués à la protection des arbitres.

Comme la présence d'un délégué n'est pas obligatoire dans notre Groupement, les arbitres n'ont aucune protection en cas de conflit avec un joueur. Afin de remédier en partie à ce manquement, il est demandé à chaque équipe, lors de chaque match, d'inscrire sur la carte à la place « délégué », le nom d'une personne présente qui devra veiller à la protection des arbitres dans le cas où celui-ci aurait un problème avec l'un des joueurs de son équipe.

Ce « modérateur » pourra être un membre non-joueur, le capitaine ou un joueur quelconque de l'équipe mais ce ne pourra en aucun cas être le coach d'une équipe.

Journée des Finales des Coupes

Les clubs candidats à l'organisation de la journée des Finales des Coupes de la saison 2018/2019 sont priés de rentrer leur candidature avant le 1^{er} octobre prochain. La date pour cette manifestation est prévue pour le samedi 11 ou le dimanche 12 mai 2019.

Pour info, le week-end des 3, 4 et 5 mai est gardé en réserve pour des matchs remis qui n'auraient pu se jouer à une autre date durant la saison, les 20 km de Bruxelles sont prévus pour le dimanche 19 mai et les élections européennes et les scrutins régionaux qui y sont liés en Belgique se tiendront le dimanche 26 mai 2019.

La séance est clôturée à 21h30.

Le secrétaire, G. Carmeliet